



CONTRÉ- BUDGET

• 2021 •

Sommaire

I. UN PLAN DE RELANCE

SANS PLAN ET SANS RELANCE 04

- A. Des ambitions en trompe-l'œil.....05
- B. Un plan de relance anti-écologique06
- C. La solidarité : grande absente de ce plan de relance06
- D. Des cadeaux pour les grandes entreprises,
les industries polluantes et la finance..... 07
- E. Une autre politique économique est possible.....08

II. LES MESURES INDISPENSABLES

POUR FORMER UN BOUCLIER SOCIAL, SANITAIRE ET ENGAGER LA BIFURCATION ÉCOLOGIQUE..... 09

- A. Emploi10
- B. Santé.....12
- C. Masques gratuits14
- D. Écologie.....16
- E. Enseignement et recherche20
- F. Pauvreté22
- G. Violences, justice et droits humains24

III. ALLER CHERCHER L'ARGENT OÙ IL SE TROUVE..... 26

- A. Revenir sur les baisses de fiscalité du capital.....27
- B. Mettre les dividendes à contribution27
- C. Taxer les transactions financières.....28
- D. Faire contribuer les profiteurs de crise.....28
- E. S'attaquer à l'évasion fiscale29
- F. Supprimer les principales niches fiscales anti-sociales
et anti-écologiques29
- G. Réévaluer la contribution de la France à l'UE.....31
- H. S'émanciper du chantage à la dette31



I. UN PLAN DE RELANCE **SANS PLAN ET SANS RELANCE**

A. DES AMBITIONS EN TROMPE-L'ŒIL

Sur les 100 milliards d'euros annoncés par le gouvernement pour son plan de relance, à peine 30 milliards sont prévus pour l'année 2021. Soit des dépenses équivalent à un point de PIB, pour faire face à une récession de dix points de PIB. En effet, plus de deux tiers des annonces correspondent à des mesures déjà engagées ou étalées dans le temps au point que leur effet de relance à court terme est nul. En comparaison, sur un total de 130 milliards d'euros, l'Allemagne prévoit 90 milliards d'euros de dépenses dès l'année 2021, soit 3 fois plus que la France ! Mais la faiblesse du plan de relance annoncé par le gouvernement réside aussi dans la nature de ses dépenses.

La principale mesure de ce plan de relance - et la seule véritablement pérenne - est une baisse des « impôts de production » de 10 milliards d'euros cette année et de 20 milliards d'euros à partir de 2022. Cette baisse d'impôts bénéficiera surtout aux grandes entreprises et aux industries polluantes. Aucune mesure en direction des populations les plus touchées par la crise, notamment les plus pauvres ! Au contraire, en Allemagne, si souvent citée en modèle, les principales mesures du plan de relance sont tournées vers le soutien à la demande avec une baisse de la TVA et une aide exceptionnelle de 300 euros par enfants. Seul Macron s'obstine dans une politique de l'offre, sous forme de saupoudrage d'argent public aux entreprises, particulièrement inadaptée à la crise que nous traversons. Il continue de refuser de conditionner sur le plan écologique et social les aides de l'État malgré les demandes répétées des ONG ou de la CGT par exemple. Ces choix politiques au service du capital, déjà désastreux en temps normal, le sont encore plus dans ce contexte exceptionnel.

B. UN PLAN DE RELANCE ANTI-ÉCOLOGIQUE

Le plan de relance du gouvernement est composé de trois volets : écologie, compétitivité et cohésion. Mais derrière ces intitulés trompeurs, le détail des mesures est beaucoup moins réjouissant. Le volet « Écologie » comprend ainsi un soutien à la filière nucléaire ou aux industries polluantes automobile et aéronautique. En revanche, là où l'effort devrait être concentré, les dépenses sont dérisoires. Par exemple pour la rénovation thermique, sont prévus à peine 7 milliards d'euros étalés sur trois ans, alors que l'I4CE (*Institute for Climate Economics*) recommande 22 à 31 milliards d'euros par an pendant 10 ans, soit un effort au moins 10 fois plus important. Le logement est par ailleurs le premier poste de dépense des ménages et la part des factures d'énergie dans ce budget est en constante augmentation ! Le plan de relance est donc loin d'être à la hauteur de l'urgence climatique et sociale. **Le gouvernement se contente de mesurette et dans le même temps, continue de démolir le service public ferroviaire, de supprimer des postes au ministère de la Transition écologique et réautorise les néonicotinoïdes tueurs d'abeilles...**

C. LA SOLIDARITÉ : GRANDE ABSENTE DE CE PLAN DE RELANCE

Dans le volet « Cohésion sociale et territoriale », le dérisoire soutien aux collectivités avait en réalité déjà été adopté en mai. Aucune nouvelle dépense pour les « territoires », pourtant cités 25 fois lors du discours de politique général du Premier ministre. **Quant au soutien aux plus précaires, il est pour ainsi dire inexistant : à peine 800 millions d'euros** prévus pour financer une hausse de 100 euros de l'allocation de rentrée scolaire et la baisse du prix des repas pour les étudiants boursiers. Une fois encore, ces dépenses étaient déjà engagées. Depuis, si peu pour venir en aide aux populations les plus en difficulté alors que la pauvreté explose.

D. DES CADEAUX POUR LES GRANDES ENTREPRISES, LES INDUSTRIES POLLUANTES ET LA FINANCE

Concernant la sacro-sainte « compétitivité », le gouvernement n'a rien trouvé de mieux que de satisfaire une vieille revendication du Medef : baisser les impôts dits « de production » sur les entreprises.

Pourtant, il n'existe aucune étude empirique établissant un lien entre ces impôts et la compétitivité. En outre, si ces prélèvements sont élevés en France, les subventions à la production le sont également, ce qui neutralise largement leur coût pour les entreprises. La justification économique du gouvernement n'est donc qu'une fable. Mais les effets polluants et anti-redistributifs comme le coût de cette mesure sont eux bien réels. Ainsi, les trois secteurs les plus favorisés par cette aubaine fiscale seront, dans l'ordre : la production d'électricité et de gaz, les industries extractives et la finance ! Les PME ne bénéficieront que de 30 % du total. En effet, un quart de cette baisse profitera à 280 grandes entreprises, tandis que 250 000 d'entre elles, les plus petites, n'y gagneront que 125 euros... Enfin ce cadeau pour les grosses entreprises et les secteurs polluants est particulièrement coûteux. Le manque à gagner de 20 milliards d'euros par an à partir de 2022 n'est compensé d'aucune manière pour les finances publiques ! Si ce n'est par la poursuite du démantèlement méthodique des services publics à l'œuvre depuis le début du quinquennat...

En l'absence de financement, la baisse des impôts de production contenue dans le plan de relance prépare un déficit structurel qui servira de prétexte à de nouveaux plans d'austérité. Alors qu'une des principales causes du déficit engendré durant la pandémie est une perte de recettes fiscales de 135 milliards d'euros, le gouvernement se refuse à envisager leur renforcement, notamment de la fiscalité du capital. S'annonce donc une casse sans précédent des services publics. Les prélèvements ont diminué de 45 milliards d'euros sur les quatre années allant de 2018 à 2021. « *C'est la plus forte baisse d'impôt en France depuis vingt ans* » se félicite Bruno Le Maire. Mais aucune de ces réductions ne bénéficie aux plus pauvres qui sont les grands perdants de ce quinquennat.

E. UNE AUTRE POLITIQUE ÉCONOMIQUE EST POSSIBLE

Dès juillet, nous mettons en partage notre « Plan de déconfinement économique : pour une bifurcation écologique ». Nous y proposons de planifier de grands chantiers pour notre Nation : le passage aux 100 % d'énergie renouvelable, la reconstruction de notre système de santé ou le lancement d'un grand plan de rénovation thermique des bâtiments. Nous avons aussi proposé de prendre le contrôle d'entreprises en difficulté et pourtant nécessaires au pays comme Luxfer. Pourquoi ne pas avoir énergiquement soutenu la demande et les plus pauvres en refusant par exemple des « chèques relance » comme le proposait la CFDT ou toute augmentation du RSA et son extension aux 18-25 ans, ou ne serait-ce qu'une baisse de TVA à l'allemande ? En outre, dans nombre de secteurs, le soutien aux petites et moyennes entreprises et aux indépendants n'a pas été à la hauteur alors qu'ils font face à une crise sans précédent, notamment dans la culture ou l'hôtellerie-restauration. Enfin, pourquoi le gouvernement fait-il si peu pour la relocalisation des activités de France, au contraire d'un pays comme le Japon ? Les autres pistes ne manquent pas comme le recrutement de fonctionnaires et le dégel du point d'indice à un moment où leur contribution à l'intérêt général est si vitale.



II. LES MESURES INDISPENSABLES **POUR FORMER UN BOUCLIER SOCIAL, SANITAIRE ET ENGAGER LA BIFURCATION ÉCOLOGIQUE**

A. EMPLOI

Pendant que le gouvernement s'entête à accumuler les cadeaux aux grandes entreprises et aux plus riches, rien n'est vraiment fait pour endiguer la crise de l'emploi ni pour aider les nombreuses personnes plongées ou maintenues en situation de chômage pendant la période de crise sanitaire. Depuis janvier, malgré la possibilité pour les entreprises de recourir au chômage partiel, plus de 600 000 emplois ont été détruits.

La situation est particulièrement alarmante pour les plus jeunes, chez qui le taux d'emploi atteint son niveau le plus bas depuis au moins 1975 (année où l'Insee a commencé à le mesurer). Alors que des centaines de milliers d'entre eux arrivent sur le marché du travail, l'inquiétude grandit et l'État ne doit plus rester inactif. **Nous proposons donc de créer immédiatement 300 000 emplois jeunes, avec des contrats de 5 ans payés au SMIC, financés par l'État et consacrés au service public.**

Plus que jamais, les personnes subissant le chômage doivent cesser de servir de boucs émissaires à ce gouvernement qui choisit de les stigmatiser, de les infantiliser et de leur mettre des bâtons dans les roues au lieu de planifier les activités de demain. **La réforme de l'assurance chômage en est un exemple emblématique : néfaste et cruelle face aux réalités des personnes privées d'emploi et de l'état du marché du travail, elle doit être supprimée sans attendre.**

La spécificité de la période que nous traversons doit être prise en compte dans les calculs des droits au chômage. De même que l'année blanche obtenue par les intermittents du spectacle en raison de l'impact de la crise sur leur secteur, il faut également **une année blanche pour les intérimaires et pour les « extras » de l'hôtellerie et de la restauration**, eux aussi très fortement touchés par la crise. Cela éviterait que leur situation de précarité ne se double de pertes massives de droits et d'entrées dans la pauvreté. Ce sont plus de deux millions de personnes qui sont concernées.

Enfin, **les salariés en chômage partiel doivent pouvoir toucher l'intégralité de leur salaire.** Étant donné les incertitudes sanitaires, cette mesure s'avère impossible à chiffrer mais doit être appliquée « *quoi qu'il en coûte* ». En revanche, **tout détournement du système de chômage partiel par les entreprises doit être sanctionné** par des amendes dissuasives et la contribution de l'État doit être strictement **conditionnée notamment à l'absence de versement de dividendes** par les entreprises y ayant recours.

Création de 300 000 emplois jeunes	5,7 milliards
« Année blanche » pour les intérimaires et les « extras » de la restauration et de l'hôtellerie	10 milliards
COÛT TOTAL DE CES MESURES	15,7 MILLIARDS

B. SANTÉ

Depuis son élection, Macron a poursuivi la destruction de la Sécurité sociale et de notre système de santé engagée par ses prédécesseurs - qui avaient déjà supprimé 69 000 lits entre 2003 et 2017. La politique austéraitaine menée par le gouvernement a des effets délétères sur l'hôpital public et les conditions de travail des soignants. Depuis 2017, les dépenses de santé de l'assurance maladie ont été amputées de plus de 12 milliards d'euros. En 2018 puis 2019, ce sont respectivement 4 000 lits puis 3 400 lits d'hospitalisation complète qui ont été supprimés. C'est toujours la vision d'un hôpital-entreprise qui prévaut. Les soignants sont contraints de fonctionner à flux tendu, sans ressources pour faire face à l'imprévu. Alors qu'ils alertaient depuis des mois, qu'un très grand nombre de services d'urgence étaient en grève, leur parole a été ignorée et méprisée par le monarque.

La gravité de la situation a éclaté au grand jour avec la crise du Covid-19. Cette crise a valu au président Macron une épiphanie en direct, le 12 mars 2020, sur toutes les chaînes de télévision : « *La santé n'a pas de prix. Le gouvernement mobilisera tous les moyens financiers nécessaires pour porter assistance, pour prendre en charge les malades, pour sauver des vies quoi qu'il en coûte.* » Depuis, le gouvernement a mis en scène son « Ségur de la santé » censé permettre aux soignants de remplir leurs missions dans de bonnes conditions. Il n'en est rien. La hausse de salaire envisagée ne permet même pas d'atteindre la moyenne des pays de l'OCDE. Sur les 15 000 embauches annoncées, la moitié correspond à des postes déjà budgétés mais non pourvus. C'est largement insuffisant, pour ne pas dire insultant. **Pour 2021, le gouvernement prévoit 4 milliards d'économies supplémentaires sur les dépenses de santé. Encore récemment, le 6 octobre, Macron déclarait que les problèmes rencontrés par les professionnels de santé étaient « une question d'organisation, pas une question de moyens ».** Le pays a connu des pénuries sur des produits aussi importants que les médicaments ou les masques, illustrant l'incapacité du privé à répondre aux besoins. Les salariés des EPHAD et les personnes âgées qui y résident ont eux aussi dû faire face à des situations dramatiques. Le gouvernement n'a visiblement pas retenu les leçons de la crise sanitaire.

C'est pourquoi nous proposons de changer de logique et de placer l'intérêt général humain au cœur de l'organisation de la santé en France. Pour que les soignants puissent travailler dans de bonnes conditions, il faut d'abord procéder à de nombreux recrutements. Déjà en 2017, nous proposons le recrutement de 62 500 soignants et médecins pour l'hôpital public. Le rapport de la députée Caroline Fiat sur les EHPAD estimait nécessaire de recruter 210 000 personnes en 4 ans. Ensuite, il faut augmenter leur rémunération. Comment justifier que ces métiers indispensables soient si mal payés ? Nous soutenons la revendication des collectifs de soignants d'une augmentation de salaire de 300 euros. Enfin, nous réaffirmons la nécessité de la création d'un pôle public du médicament pour assurer l'approvisionnement et la production des médicaments vitaux pour la population.

Recrutement de 62 500 soignants dans l'hôpital public	3 milliards
Recrutement de 210 000 personnels dans les EHPAD	7 milliards
Augmentation de 300 euros des soignants	5 milliards
COÛT TOTAL DE CES MESURES	15 MILLIARDS (après montée en charge)

C. MASQUES GRATUITS

« Avec le recul, on sait qu'on aurait dû dire plus simplement qu'il n'y en avait pas assez, et que c'était la raison principale de les réserver à la première ligne de front ». Enfin, mi-septembre, la majorité, par la voix du délégué général de La République en marche, Stanislas Guérini, reconnaît la vérité. La question des masques est sans doute l'exemple le plus emblématique de la gestion erratique de la pandémie du Covid-19 par le gouvernement. Le rapport de la commission d'enquête menée par les députés insoumis à partir d'une centaine d'auditions était justement intitulé « Fiasco et mensonges ». *« Ce n'est pas une stratégie basée sur des données de santé publique, mais une stratégie imposée par la gestion de la pénurie de moyens, depuis les masques jusqu'aux médicaments, en passant par les lits de réanimation. »* affirmait Christophe Prudhomme, porte-parole des médecins urgentistes de France.

Tout d'abord, les stocks de masques sont passés en France de plus de deux milliards en 2009 à un peu plus de 100 000 à la fin de l'année 2019.

Face à cette pénurie, le gouvernement a choisi de nier l'importance du masque pour se protéger et le réserver en priorité aux soignants, en annonçant des commandes de centaines de millions de masques à la Chine. Cette perte de souveraineté est inacceptable. Tout semble en effet se dérouler comme si la France ne disposait d'aucune capacité autonome de production de masques. Comment est-ce possible ? L'outil industriel est-il à ce point abîmé par les délocalisations et les politiques libérales menées ces dernières décennies ? Le gouvernement a refusé d'organiser la réquisition des moyens de production dans le textile pour produire les masques nécessaires comme nous le proposons. Il s'est contenté de valoriser ici ou là quelques initiatives privées et n'a pas engagé la planification nécessaire pour faire face aux besoins de la population.

Depuis, la doctrine a changé, le masque est devenu indispensable et même obligatoire à l'école et dans beaucoup de villes. Face aux risques que des profiteurs de crise ne fassent s'envoler les prix, la ministre Agnès Pannier-Runacher commença par refuser tout encadrement des prix, au prétexte fallacieux « *de ne pas freiner l'innovation* ». Le coût d'achat de masques fait donc peser une charge financière importante sur les ménages. Selon 60 millions de consommateurs, la facture peut grimper entre « *100 et 200 euros par mois pour les familles nombreuses* ». **Nous proposons la gratuité des masques et leur mise à disposition par les pouvoirs publics depuis le printemps dernier sans être écouté. Cette mesure est d'autant plus justifiée si le port du masque devient obligatoire. En particulier à l'école, qui doit rester gratuite.**

COÛT DE LA MESURE

2 MILLIARDS

D. ÉCOLOGIE

Alors que notre tissu productif subit des faillites en masse, le gouvernement a procédé à un saupoudrage sans cohérence de milliards d'argent public qui va conforter les industries les plus polluantes, sans la moindre contrepartie écologique ou sociale. Au contraire, il accentue une crise climatique et écologique qui se superpose déjà au marasme économique. Tous les cycles de la nature sont bouleversés, à commencer par celui de l'eau. Les catastrophes naturelles augmentent en fréquence et en intensité. La biodiversité s'effondre. Nos conditions de vie individuelles et collectives sont menacées. Nous devons bifurquer pour les protéger. La puissance publique doit planifier la bifurcation écologique. C'est-à-dire coordonner la mutation du système de production et d'échange par une programmation d'investissements publics au service de grands chantiers d'intérêt général.

Notre programme *l'Avenir en commun* propose depuis 2017 un choc d'investissement de 100 milliards d'euros, dont 50 milliards pour engager sérieusement la bifurcation écologique.

Tout d'abord, planifier l'isolation thermique de 700 000 logements par an. Il y a urgence à rénover l'ensemble du parc immobilier. Les bâtiments sont responsables de 19 % des émissions de gaz à effet de serre (GES). En 2019, 6,8 millions de personnes sont en situation de précarité énergétique, d'après l'Observatoire national de la précarité énergétique.

Ensuite, viser les 100% d'énergies renouvelables à partir du scénario élaboré par Negawatt. La France n'atteint pas ses objectifs de diminution des émissions de GES. En 2019, elle occupait déjà l'avant-dernière place du classement européen pour le développement des énergies renouvelables. L'énergie nucléaire n'est pas adaptée aux bouleversements climatiques et son coût est deux à trois fois supérieur à celui des énergies renouvelables.

Autre priorité, la mise en place d'un plan pour le ferroutage. Le fret n'assure plus que 10 % du trafic de marchandises. L'abandon de la ligne de fret Perpignan-Rungis a remis 25 000 camions sur les routes. 10 % des postes de conducteurs fret SNCF sont menacés de suppression. Il faut remettre les marchandises sur le rail.

Pour faire face à ce qui est déjà irréversible, il faut mettre en place un réel plan national d'adaptation des réseaux. La France est le 15^e pays dans le monde parmi les plus exposés aux phénomènes climatiques extrêmes. Ceux-ci achèvent de détruire les réseaux essentiels, affaiblis par le démantèlement néolibéral de l'État. Les infrastructures privatisées tombent en ruine faute d'être entretenues. Le second Plan national d'adaptation au changement climatique (2018-2022) a été doté d'un budget de 3,5 milliards d'euros sur cinq ans, mais son chiffrage reste flou et se constitue principalement de sommes déjà existantes. Il y a pourtant urgence. Un litre sur cinq est perdu en fuites dans le réseau. En outre-mer, c'est un sur deux. Pour préserver l'accès aux réseaux collectifs, nous devons consolider les routes et les ouvrages d'art (barrages, digues, ponts), enfouir les lignes à haute tension et rénover les réseaux d'eau potable.

Le réseau d'eau potable s'étend sur un million de kilomètres, la moitié date d'avant 1972. Une étude de l'Association des départements de France proposait dès 2001 un renouvellement en 3 temps, en commençant par la résorption des matériaux à risque et les plus anciens. Au rythme actuel d'investissement, il faudrait plus de 150 ans pour renouveler l'ensemble des canalisations, or celles-ci ont une durée de vie de 60 ans. Pour accélérer le processus, **1,5 à 2 milliards d'euros supplémentaires doivent être investis tous les ans.**

Les routes et ouvrages d'art (ponts, barrages, viaduc, etc.) nécessitent de l'entretien. L'État doit exiger des sociétés concessionnaires qu'elles remplissent leur mission. Par ailleurs, des investissements de rénovation doivent être engagés concernant les infrastructures publiques. 25 000 ponts gérés par l'État et 16 000 gérés par les collectivités seraient en mauvais état. Un rapport du Sénat (2019) préconise de **multiplier par trois le budget consacré aux ouvrages d'art de l'État (soit 120 millions d'euros par an) et d'investir 130 millions d'euros par an pendant dix ans pour ceux gérés par les collectivités territoriales.**

L'enfouissement des lignes haute tension est un défi d'avenir. Le risque d'avarie est environ dix fois moins élevé pour les lignes enfouies que pour les lignes aériennes. La majorité des nouvelles lignes sont enfouies. Mais partout où cela est possible, les lignes préexistantes doivent également l'être.

Les lignes à haute et très hautes tensions sont exposées aux fortes chaleurs et aux incendies. RTE gère 105 000 kilomètres de ces lignes. Pour l'instant, le gestionnaire n'enterre que 300 kilomètres de lignes aériennes par an. À ce rythme, il faudrait 330 ans pour enterrer tout le réseau pré-existant d'une moyenne d'âge de 50 ans ! Nous devons accélérer. Cet objectif doit être intégré au plan de carénage annoncé par RTE en 2019 qui prévoit 33 milliards d'euros sur 15 ans pour le renouvellement et l'adaptation du réseau.

De son côté, ENEDIS gère 650 000 km de lignes dites « HTA » dédiées à la distribution dans les zones urbaines et rurales. Ces lignes sont très vulnérables aux tempêtes. La moitié seulement est enfouie. Enedis investit chaque année un milliard d'euros pour moderniser et sécuriser son réseau : 18 000 kilomètres de lignes sont enterrés annuellement. Si on concentrait l'effort sur les lignes HTA, à ce rythme il faudrait 18 ans pour tout enterrer. Cet investissement doit doubler.

Pour mettre en œuvre ces ambitions, il faut se donner les moyens humains et revenir sur les suppressions de postes au ministère de l'Écologie depuis le début du quinquennat. Plus de 8 000 postes ont été supprimés entre 2017 et 2020, soit 13,5 % des effectifs. Cela pourrait atteindre 15 % avec la suppression de près de 1 000 postes prévue pour 2021. **Pour y remédier, 308 millions sont nécessaires.**

Plan national d'adaptation des réseaux aux bouleversements climatiques	3,5 milliards
Revenir sur les suppressions de poste du ministère de la Transition écologique	308 millions
Investissement pour la bifurcation écologique	50 milliards
COÛT TOTAL DE CES MESURES	53,8 MILLIARDS

E. ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE

L'état de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur s'est profondément dégradé depuis le début du quinquennat. À coups d'évaluations systématiques et de « rationalisations budgétaires », sans concertation, les contre-réformes du gouvernement (loi ORE, loi pour une « école de la confiance ») malmènent des institutions déjà fragilisées par les politiques d'austérité.

Cette année encore, les créations d'emplois dans l'Éducation nationale ne sont pas à la hauteur des besoins. Nous en sommes à 7 500 d'emplois supprimés depuis 2018 alors que près de 70 000 élèves supplémentaires sont scolarisés. Avec la crise sanitaire, la plupart des élèves ont été contraints de suivre des cours à distance sans anticipation et sans moyens technologiques adaptés.

Les étudiants ont subi une importante précarisation économique. Plus de 70 % des étudiants doivent travailler pour financer leurs études, dont 46 % en parallèle des cours, souvent dans le secteur de la restauration, particulièrement touché par la crise sanitaire.

Alors que l'État était attendu pour fournir des moyens aux professeurs et aux jeunes, le gouvernement ne présente que des mesures sous-dimensionnées. Le dispositif « 1 jeune, 1 solution » n'offre aux jeunes diplômés que des situations instables, des services civiques rémunérés sous le SMIC ou encore une aide « exceptionnelle » à l'emploi valable sur une période de quelques mois seulement.

La situation des chercheurs est pareillement préoccupante. La loi de programmation pluriannuelle de la recherche est en la matière un cas d'école. Rejetée par l'ensemble des instances représentatives du ministère, vivement critiquée par les premiers concernés, elle « rationalise » et soumet davantage le financement de la recherche française aux intérêts privés et au diktat de l'immédiateté. La sécurité de l'emploi des chercheurs, sur laquelle revient cette réforme, est pourtant un facteur décisif de la qualité de leurs travaux.

Parmi toutes les mesures à prendre pour reconstruire un service public de l'éducation et de la recherche digne de ce nom, nous insistons cette année sur trois propositions : supprimer le CIR (crédit impôt recherche) et réaffecter ces 6 milliards d'euros vers la recherche publique et les PME, être en mesure de doter rapidement les professeurs en matériel informatique (les 150 euros annoncés par le Gouvernement sont insuffisants pour les doter de cet outil de travail qu'ils doivent aujourd'hui financer eux-mêmes) et créer 100 000 emplois jeunes pour le soutien scolaire.

Fléchage de 100 000 emplois jeunes	1,9 milliard*
Équipement informatique	500 millions
Réallocation du CIR aux PME et à la recherche publique	Neutre
COÛT TOTAL DE CES MESURES	2,4 MILLIARDS

* déjà budgété dans la partie consacrée à l'emploi

F. PAUVRETÉ

« La République n'est pas faite pour cacher la misère du peuple mais pour la proclamer et la guérir. » Jean Jaurès

Depuis maintenant des décennies, les politiques néolibérales menées par les gouvernements successifs ont considérablement fragilisé notre tissu social. Elles ont favorisé une hausse sans précédent des inégalités, jeté des millions d'hommes et de femmes dans une précarité sordide et une pauvreté qui confine trop souvent à l'indigence.

En 2018 en France on comptait près de 9,3 millions de personnes sous le seuil de pauvreté (soit 1 063 euros mensuel). Cette fracture entre classes sociales s'accroît. La Fédération des acteurs de la solidarité, qui réunit des associations comme la Fondation Abbé Pierre, Médecins du monde, le Secours catholique, ATD Quart Monde ou Emmaüs, estime que la crise sanitaire a fait basculer un million de Françaises et de Français dans la pauvreté. Notamment à cause des 800 000 pertes d'emplois attendues d'ici la fin de l'année. La Fédération française des banques alimentaires, qui approvisionne 5 400 structures, a augmenté ses distributions de 25 %. 8 millions de personnes ont besoin de cette aide alors qu'elles n'étaient que 5,5 millions en 2019. Partout l'initiative citoyenne et associative se substitue à un État défaillant, pour pourvoir aux besoins les plus élémentaires de la population.

Nous proposons d'éradiquer la pauvreté afin de rendre possible une vie digne à travers les mesures suivantes : automatisation du versement des minimas sociaux et hausse de leur niveau à 1 063 euros, abaissement de l'âge du RSA à 18 ans, allocation jeunes en formation de 800 euros et gratuité de la quantité d'eau nécessaire à la vie. L'accès garanti à l'énergie dont on ne peut se passer est aussi une priorité.

A minima, il n'est pas acceptable que certaines personnes ne puissent se nourrir à leur faim. Ce fut une réalité particulièrement visible lors du confinement. Le gouvernement devrait reprendre la proposition de loi de notre groupe parlementaire qui prévoyait notamment des chèques alimentaires pour les 30 % les plus pauvres.

Hausse des minimas sociaux au seuil de pauvreté, extension du RSA aux 18-25 ans et automatisation de leur versement	37 milliards
Gratuité de l'eau vitale	3,9 milliards
Allocation jeunes en formation	2,8 milliards
COÛT TOTAL DE CES MESURES	43,7 MILLIARDS

G. VIOLENCES, JUSTICE ET DROITS HUMAINS

La crise sanitaire et le confinement ont été le théâtre de nombreuses atteintes aux libertés individuelles et collectives dans tous les pans de la société. Les violences conjugales et intrafamiliales ont augmenté, comme en atteste la multiplication par trois des appels passés au numéro destiné aux femmes victimes de violences (3919) pendant cette période. Les outils de signalement des violences restent insuffisants, surtout quand ils ne sont pas suivis d'effets et ne permettent pas de solutions immédiates de mise à l'abri ou de suivi des personnes en danger.

Face à l'ampleur et à la gravité de la situation, **il faut lancer un grand plan de lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales**, pour qu'aucun signalement ne reste sans réponse, qu'aucune femme (constituant 80 % des victimes) ni aucun enfant ne soient abandonnés à de telles situations de danger. Dans un premier temps, il faut tout mettre en œuvre pour garantir la mise en sécurité en urgence dans chaque cas qui le nécessite ; et pour cela **ouvrir 20 000 nouvelles places en centres d'hébergement spécialisés.**

Il est également indispensable de soutenir le service public de la Justice. La crise sanitaire a mis en exergue et accentué l'état déplorable dans laquelle il se trouve. Malgré l'engagement continu des magistrats, des fonctionnaires des greffes et des avocats, notre système judiciaire combine aujourd'hui une indépendance imparfaite, une paupérisation avancée, des libertés amoindries, des personnels en souffrance et des justiciables négligés.

Il faut donc augmenter les effectifs (magistrats, administratifs, greffiers) et **ouvrir de nouvelles places aux concours** correspondants, car ce n'est qu'en recrutant des personnels titulaires que la justice pourra mieux fonctionner. **À cela doit s'ajouter un dispositif d'aide exceptionnelle à l'égard des cabinets d'avocats les plus fragilisés** en raison de la période de crise sanitaire, afin d'assurer l'accompagnement et la défense des justiciables.

Dans les lieux de privation de liberté comme les prisons, les locaux de garde à vue et les centres de rétention administrative (CRA), les risques sanitaires encourus ont été démultipliés en raison de la surpopulation, des problèmes d'hygiène et l'état de délabrement voire l'insalubrité de nombreux établissements. La crise sanitaire a mis en exergue avec encore plus d'acuité, l'inutilité de la privation de liberté de personnes étrangères dans des CRA, renforcée par l'indignité de ces lieux : **les CRA doivent tout simplement être fermés, et ce sans attendre.**

La situation dans les prisons doit quant à elle évoluer. Leur capacité opérationnelle doit être redéfinie au regard de la dignité de la personne humaine telle que garantie par la Cour européenne des droits de l'Homme, afin d'atteindre l'objectif d'encellulement individuel, non pas par la création de nouvelles places de prison mais par un mécanisme de régulation carcérale adapté. À cela doit s'ajouter un **plan de rénovation urgente des établissements pénitentiaires**, dans le même objectif de garantie de la dignité humaine des personnes, de prévention des risques sanitaires et de prévention de la récidive.

Plan de lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales et ouverture de 20 000 nouvelles places en centres d'hébergement spécialisés	300 millions
Création de 4 400 nouveaux postes dans la justice (magistrats, administratifs, greffiers)	200 millions
Dispositif d'aide exceptionnelle pour les cabinets d'avocats les plus fragilisés	50 millions
Plan de rénovation des prisons	180 millions
COÛT TOTAL DE CES MESURES	730 MILLIONS

III. ALLER CHERCHER L'ARGENT **OÙ IL SE TROUVE**



Alors que la crise sanitaire et économique ne fait que commencer, le gouvernement nous avertit déjà « qu'il faudra payer la dette » et que le niveau de dépenses actuel n'est pas soutenable. Pour y remédier sans augmenter les impôts, réformes « structurelles » - comme la retraite par point - et austérité budgétaire sont au menu. Pourtant, la France est un pays riche, encore faut-il aller chercher l'argent où il se trouve.

A. REVENIR SUR LES BAISSSES DE FISCALITÉ DU CAPITAL

La suppression de l'ISF couplée à l'introduction du Prélèvement forfaitaire unique (PFU) sur les revenus du capital ont constitué un immense cadeau aux plus fortunés. Les 0,1 % les plus riches ont vu leur fortune augmenter d'un quart entre 2017 et 2018, sans que le moindre effet positif sur l'investissement ne soit observé. Au contraire, en rendant la fiscalité du capital si attractive, ces mesures ont concouru à priver les entreprises de capacités d'auto-financement pour leurs investissements, au bénéfice de l'augmentation des revenus des actionnaires. **En réintroduisant l'ISF avec un barème réévalué et en supprimant le PFU, ce sont 10 milliards d'euros qui pourraient rentrer annuellement dans les caisses de l'État.**

B. METTRE LES DIVIDENDES À CONTRIBUTION

Nous proposons a minima de mettre en place la proposition de la Convention citoyenne pour le climat, qui vise à instaurer une taxe sur les dividendes. En effet, leur proposition PT3.2 indique que « Les entreprises qui distribuent plus de 10 millions d'euros de dividendes annuels, participeront, chaque année, à l'effort de financement à la hauteur de 4 % et celles dont les dividendes sont inférieurs ou égaux à 10 millions d'euros participeront à hauteur de 2 % ».

Cette taxe pèsera principalement sur les groupes distribuant des volumes toujours plus élevés de dividendes se détournant de fait de l'investissement et des salaires.

C. TAXER LES TRANSACTIONS FINANCIÈRES

En taxant les transactions sur les actions et les produits structurés à 0,1 % et certains produits dérivés à 0,01 %, nous pourrions dégager 36 milliards d'euros par an à l'échelle européenne, dont 10,8 milliards pour la France. C'est ce dispositif qui avait fait l'objet d'un projet négocié par 10 pays de l'Union européenne. Soucieux d'attirer en France les déçus du Brexit et de la City, Emmanuel Macron a finalement soutenu une version au rabais de cette taxe, qui ne rapporterait que 3 milliards à l'échelle de l'UE !

Si l'on étend la taxe à l'ensemble des produits dérivés, et avec un taux d'imposition de 0,05 % sur l'ensemble des transactions sur ces produits dérivés, le montant récupérable dépasse 200 milliards d'euros à l'échelle européenne et 36 milliards d'euros par an pourraient être récupérés pour la France seule.

D. FAIRE CONTRIBUER LES PROFITEURS DE CRISE

Tout le monde ne souffre pas de la crise sanitaire. Certains en profitent. L'action d'Amazon, leader du e-commerce, du dumping fiscal et des émissions de CO₂, a atteint des records historiques pendant l'épidémie. L'entreprise a fait du chantage pour tenter d'obtenir la prise en charge du chômage partiel par l'État. Sanofi, entreprise pharmaceutique qui réalise 80 % de ses bénéfices sur des produits pris en charge par la Sécurité sociale, a distribué 3,8 milliards de dividendes à ses actionnaires tout en supprimant des postes.

Il apparaît donc légitime et nécessaire de demander une contribution exceptionnelle aux profiteurs de crise.

E. **S'ATTAQUER À L'ÉVASION FISCALE**

Pour lutter contre l'évasion fiscale, nous proposons de taxer les multinationales à hauteur de leur bénéfice réellement réalisé. Pour la France, le détournement des recettes publiques est estimé au total entre 80 et 118 milliards d'euros par an. La lutte contre l'évasion fiscale massive constitue donc non seulement un défi financier de premier plan, mais aussi un enjeu d'égalité devant la loi et de cohésion sociale.

Nous reprenons la proposition d'Attac que l'administration fiscale puisse recalculer les bénéfices réels des entreprises en France, lorsque le ratio bénéfice français/bénéfice mondial est décorrélié du ratio chiffre d'affaires français/chiffre d'affaires mondial des multinationales. Cela permettrait de lutter contre le transfert artificiel de bénéfices dans les paradis fiscaux et de récupérer environ 36 milliards d'euros par an selon Attac.

F. **SUPPRIMER LES PRINCIPALES NICHES FISCALES ANTI-SOCIALES ET ANTI-ÉCOLOGIQUES**

Les niches fiscales coûtent chaque année une centaine de milliards d'euros à l'État. Or, un grand nombre d'entre elles encouragent les pollutions ou sont accordées sans aucune contreparties aux grandes entreprises.

La plus célèbre d'entre elles, le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) depuis pérennisé par Macron en baisses de cotisations, nous a coûté environ 20 milliards d'euros par an. **Alors que le MEDEF promettait en contrepartie un million d'emplois en 5 ans, le dernier rapport publié conclut qu'entre 2013 et 2017, seuls 100 000 emplois ont été sauvegardés ou créés grâce au CICE, pour un coût de 90 milliards d'euros. Soit 900 000 euros par emploi !**

Nous proposons aussi de supprimer le crédit impôt recherche (CIR).

Avec la transformation du CICE en baisse de cotisations, le CIR est devenu en 2020 la première dépense fiscale du budget de l'État, avec un coût qui dépasse les 6 milliards d'euros. Le dispositif souffre notamment d'une trop inégale répartition. En 2015, 42 grandes entreprises se sont accaparées à elles seules 31 % des créances du CIR alors que 80 % des créations d'emploi en R&D se font dans des entreprises de moins de 500 salariés.

Le cas Nokia est exemplaire de tous les dysfonctionnements du dispositif. Le groupe veut supprimer 1 233 postes en France, à 83 % dans la R&D, alors qu'il a touché 273 millions d'euros de CIR entre 2016 et 2019 ! Le fait que Nokia maintienne cinq filiales différentes en France lui a notamment permis de bénéficier de 30 millions d'euros de CIR supplémentaires en 2019. Et avec tout ça, le produit des recherches ne profite même pas à la France. Tous les brevets de la filiale *Nokia Bell Labs France*, un laboratoire de pointe hérité de Lucent spécialisé dans les technologies 6G, abondent désormais la filiale internationale *Nokia Technologies*, très rentable.

Nous proposons enfin de supprimer les niches fiscales polluantes.

Un certain nombre de niches fiscales permet à des activités polluantes de payer moins d'impôts, en contradiction totale avec l'urgence écologique. Ainsi, les diverses exonérations et remboursements sur les énergies fossiles ont coûté environ 11 milliards d'euros en 2019. Pour ne citer qu'un autre exemple, l'exonération pour certains sites très polluants de taxe carbone représente un manque à gagner estimé à 2 ou 3 milliards d'euros. En revenant sur l'ensemble des dépenses fiscales polluantes, ce sont 15 milliards d'euros qui pourraient abonder le budget de l'État.

G. RÉÉVALUER LA CONTRIBUTION DE LA FRANCE À L'UE

Les traités européens sont un obstacle majeur pour mener une politique écologique et sociale conséquente. Les fonds du plan de relance tant vantés par le gouvernement sont conditionnés à un programme de réformes austéritaires.

Non seulement Macron ne réoriente pas les fonds européens vers la bifurcation écologique et l'urgence sociale, mais il ne parvient même pas à faire valoir les intérêts les plus élémentaires du pays. L'an dernier, la différence entre ce que la France a versé au budget européen et ce qu'elle a reçu de l'UE était déjà de 7,7 milliards d'euros. Cette année, la contribution totale de la France au budget de l'Union européenne augmente de 5 milliards pour atteindre 26,8 milliards d'euros, soit une augmentation de près d'un quart (23%) par rapport à l'an dernier !

H. S'ÉMANCIPER DU CHANTAGE À LA DETTE

La dette publique devrait dépasser les 115 % du produit intérieur brut à la fin de l'année. Il est probable qu'elle continue d'augmenter, sans nécessairement poser de problème pour la France. Même si ce ratio n'a pas de sens sur le plan économique, il sera agité pour justifier un recul de l'État social. Dès lors, que faire de cette dette publique ?

La solution que nous proposons est pragmatique. Aujourd'hui, 18 % de la dette publique française est stockée à la Banque centrale européenne (BCE). Elle pourrait la transformer en dette perpétuelle à taux nul. Cette dette ne devrait pas être remboursée, sans effet négatif pour aucun acteur économique. Cela permettrait d'effacer le coût de la crise sanitaire pour les finances publiques.

La BCE pourrait aller plus loin et aussi racheter la dette publique existante et la geler de cette manière. **La dette publique ne doit pas limiter notre action politique pour répondre aux urgences sociales et écologiques.**

CONTRE- BUDGET

Vous pouvez retrouver nos précédents contre-budgets sur le site internet de la France Insoumise :

2018 : <https://lafranceinsoumise.fr/2017/11/02/le-contre-budget/>

2019 : <https://lafranceinsoumise.fr/2018/10/15/le-contre-budget-de-la-france-insoumise-pour-2019/>

2020 : <https://lafranceinsoumise.fr/2019/11/12/contre-budget-2020/>

 **L'AVENIR
EN COMMUN**

Retrouvez toutes les informations sur le programme de la France insoumise sur www.avenirencommun.fr

